

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

**DELIBERATION
N° 5
du 16 Mars
2023**
(Participation
des Membres
au budget 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

PRÉFECTURE DU LOIRET
30 MAR. 2023
COURRIER 3

**DATE de la
CONVOCACTION**
Le 27 février
2023

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller départemental, Canton de la Ferté-Saint-Aubin
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

**NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE**
9

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,

**NOMBRE de
PRESENTS**
7

**NOMBRE de
VOTANTS**
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Conformément au rapport d'orientations budgétaires exposé lors de la réunion du comité syndical du 8 février 2023, il vous est proposé d'arrêter les participations des membres pour 2023 ainsi qu'il suit, dans l'attente des discussions qui doivent se tenir entre le Département et Orléans Métropole sur la stratégie de valorisation de l'aéroport.

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Conformément aux statuts, le Département financera le déficit de la section d'exploitation dont le plafond est estimé à **730 000 € pour 2023**.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par les membres sur les cinq dernières années en section de fonctionnement, ainsi que la proposition pour 2023 :

Désignations	2018	2019	2020	2021	2022	Propositions 2023
CCIL	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Orléans Métropole	69 000 €	100 000 €	100 00 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Département	596 577 €	670 000 €	651 200 €	649 400 €	730 000 €	730 000€
TOTAL	695 993 €	802 000 €	783 200 €	781 400 €	862 000 €	862 000 €

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

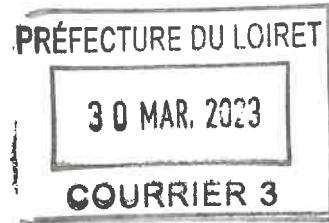
De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2023 :

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation conformément aux statuts approuvés.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

